

Charte de Bientraitance

...UN DROIT POUR TOUS



Bien-être

Le personnel doit tout mettre en œuvre pour favoriser le bien être des patients lors de la réalisation des soins (climat de confiance, prise en charge de la douleur physique et psychologique).

Intimité

L'intimité de chaque patient doit être respectée tout au long de sa prise en charge.

Ecoute

Le personnel est à l'écoute des besoins des patients.

Non discrimination

Le personnel doit être attentif à ne faire aucune discrimination ni jugement vis à vis des patients quelque soient leurs croyances, leurs origines, leur âge, leur handicap, etc.

Traitements personnalisés

Un projet de soins personnalisé est mis en place afin d'adapter la prise en charge de chaque patient.

Respect

Un climat de respect et de confiance doit être établi entre le personnel et chaque patient tout au long de sa prise en charge.

Accueil

Sens de l'accueil : le personnel doit tout mettre en œuvre pour favoriser un accueil du patient dans de bonnes conditions dès le premier jour et tout au long de la prise en charge.

Information

Droit à l'information : chaque patient a droit à une information claire concernant son traitement et sa prise en charge afin de faire des choix éclairés.

Tolérance

Le personnel doit s'adapter aux réactions des patients qui peuvent être induites par la pathologie chronique.

Autonomie maintenue

Le personnel doit maintenir et favoriser l'autonomie des patients.

Non ingérence

Le personnel doit être à l'écoute en respectant la vie privée des patients.

Confidentialité

Les membres du personnel doivent respecter les règles de confidentialité et de discrétion.

Equipe

Esprit d'équipe : le personnel doit faire preuve d'un esprit d'équipe afin de favoriser la transmission, la communication et donc optimiser la prise en charge du patient.